

CR2023-03
CCAS/JLD/KP

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 06 AVRIL 2023

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Wimereux s'est réuni, salle de réunion le 06 avril 2023 à 9H00 suite à la convocation du 20 mars 2023.

Sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Président.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Président, mesdames Renée KOROL ayant procuration pour Cécile DUQUESNE, Chantal LAVIEVILLE, Nicole WAROT, Jeanne ETIENNE, Anne CROMBEZ, Catherine PAPYLE-LEFEBURE, Anne PILLAIN et Monsieur Jean Ménard.

Était absentes excusées :

Sabine BERNARD, Cécile DUQUESNE, Vice-Présidente.

L'ordre du jour étant :

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022
- AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2022
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
- PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE CANTINE
- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AJOUT DE POSTE.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 09

VOTES

Contre : 00

Pour : 09

Abstention : 00

La Commission administrative réunie sous la présidence de Madame Cécile DUQUESNE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Président du CCAS de Wimereux, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		51 138,72		12 559,14		63 697,86
Opérations de l'exercice	392 363,31	411 641,86	27 599,52	1 554,29	419 962,83	413 196,15
TOTAUX	392 363,31	462 780,86	27 599,52	14 113,43	419 962,83	476 894,01
Résultats de clôture		70 417,27	13 486,09			56 931,18
Restes à réaliser					0,00	
TOTAUX CUMULES	392 363,31	462 780,58	27 599,52	14 113,43	419 962,83	476 894,01
RESULTATS DEFINITIFS		70 417,27	13 486,09			56 931,18

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeur avec les indicateurs du compte de gestion relative au report nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022
DU COMPTABLE PUBLIC**

Le Conseil d'Administration :

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

Considérant que les dépenses et les recettes du budget C.C.A.S. sont identiques aux écritures comptables de l'ordonnateur,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; par 09 voix pour.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de WIMEREUX vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- Un solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement pour un montant de : 70 417,27 € (soixante-dix mille quatre cent dix-sept euros et vingt-sept centimes).
- Un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement pour un montant de : 13 486,09 € (treize mille quatre cent quatre-vingt-six euros et neuf centimes).

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de : 0,00 €
- en recettes pour un montant de : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 en report de fonctionnement.

Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Compte 002	Excédent de fonctionnement reporté :	56 931,18 €
Compte 001	Déficit d'investissement reporté :	13 486,09 €
Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé :	13 486,09 €

Nombre d'Administrateurs en exercice : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de suffrage exprimés : 09

Vote pour : 09

Vote contre : 00

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que le Budget Primitif de l'Exercice 2023 : s'élève pour :

- Le Budget général du C.C.A.S. à :

Section de fonctionnement :	444 088,18 euros
Section d'investissement :	19 126,49 euros

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

ADOpte l'ensemble des chapitres des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du **Budget Primitif 2023**.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 11

Nombre d'Administrateurs présents : 10

Nombre de suffrage exprimés : 09

Vote pour : 08

Vote contre : 00

Abstention : 01

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE CANTINE

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, considérant la situation précaire de neuf familles.

DECIDE, à l'unanimité,

- Une prise en charge à 100% pour le troisième trimestre de l'année scolaire 2022-2023, soit : 3.50 Euros le repas pour six enfants des écoles primaires.
- Une prise en charge à 50% pour le troisième trimestre de l'année scolaire 2022-2023, soit : 1.75 Euros le repas pour un enfant des écoles primaires.
- Une prise en charge à 30% pour pour le troisième trimestre de l'année scolaire 2022-2023, soit 1.05 Euros le repas pour deux enfants des écoles primaires.
- Un refus de prise en charge pour un enfant des écoles primaires.
- Une prise en charge à 100% pour le troisième trimestre de l'année scolaire 2022-2023, pour deux enfants du C.E.S après déduction faite de la bourse versée.

Dit que les crédits seront prélevés au Budget de l'exercice en cours.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL
AJOUT DE POSTE**

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que pour permettre la nomination d'un agent dans le cadre d'un avancement de grade, conformément aux lignes directrices de gestion, il s'avère nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs.

En conséquence,

Le Conseil d'Administration,

PREND ACTE du tableau des effectifs actuel du personnel communal suivant :

SECTEUR ADMINISTRATIF	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET ET POURVUS
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ^{ère} classe	C	0	0	0

ADOpte l'actualisation du tableau des effectifs du personnel communal suivant, à compter du 06/04/23 :

SECTEUR ADMINISTRATIF	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET ET POURVUS
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ^{ère} classe	C	1	0	0

Ensuite, la séance est levée.

LE PRESIDENT DU CCAS,
M. DUBAËLE Jean-Luc,



Signé électroniquement par
Jean-Luc DUBAËLE
Date de signature : 28/04/2023
Qualité : Président du CCAS de la
ville de WIMEREUX